

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-3290

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à celles »,

les mots :

« aux impositions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.